

Réunion des Délégués du Personnel

le 29 septembre 2016



CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

1. Magnétoscopie:

Quel est le temps d'exposition maximum pour un salarié travaillant à la magnétoscopie ? Suite au constat de valeurs d'intensité magnétique hors-limite maximum, sur la ligne des vilebrequins, est-ce que cette situation engendre des risques pour la santé des salariés ? Que comptez-vous entreprendre pour remédier à cette situation ?

Le service sécurité s'est rendu sur le poste de travail.

Une visite sur notre site du fabricant CGM et de la Société DEKRA est prévue au cours de la semaine 41.

Cette question sera également suivie en CHSCT.

2. Heure rentrée scolaire :

Combien de salariés ont bénéficié de l'heure de rentrée scolaire ?

Il y a eu 37 demandes pour la rentrée Scolaire (31 prises en charge pour 1 heure et 6 refus)

Les 6 refus sont 5 bons de sorties pendant le poste du matin (non pris en charge selon l'accord) et 1 rentrée scolaire différente de la rentrée officielle du 01/09/2016.

3. Cycle de travail:

Est-il prévu de mettre en place une équipe de nuit fixe ou de VSD pour les lignes d'usinage?

La mise en place d'une équipe de nuit fixe ou de VSD n'est pas prévue.

4. Questionnaire WCM:

Quel est le but du questionnaire WCM que les salariés doivent remplir dans les UTE? Chaque opérateur a la possibilité de se former sur l'ordinateur (PD on line) dans le cadre de l'auto formation (sur les ITEM des niveaux de classification Opérateur AM et WO).

Une note d'information sera refaite sur le sujet.

5. Congés pour évènements familiaux:

Nous demandons que les grands-parents bénéficient de deux jours pour la naissance de petits-enfants.

Il n'est pas prévu de rajouter de congés exceptionnels, à l'exception de ceux prévus par la Loi El Khomri.

De plus, comme évoqué ce matin lors du Comité d'Etablissement, une note d'information sera prochainement diffusée concernant les congés exceptionnels.

6. Réponse courrier :

Pouvez-vous nous transmettre une réponse suite à notre courrier du 19 septembre concernant les heures effectuées dans la nuit du 13 au 14 juillet ?

La régularisation concernant la majoration pour jour férié a été effectuée sur la paie du mois de Septembre 2016.

7. Nettoyeur haute pression:

Nous demandons que l'utilisation de l'appareil de nettoyage à haute pression ne soit plus utilisée par les opérateurs pour laver l'intérieur et l'extérieur des machines.

Les opérations de nettoyage technique au karcher sont faites par la Société ONET, selon un planning défini par l'unité opérative.

De plus, dans le cadre de la démarche AM, l'opérateur effectue également cette intervention

Il a à sa disposition 2 karchers au A1 et 1 au B1 qui sont utilisés par les opérateurs pour le nettoyage technique prévu dans la démarche AM.

La démarche AM prévoit un nettoyage initial quand nous sommes à l'étape 1, et aussi un nettoyage régulier pour toutes les zones non accessibles, comme prévu dans l'étape 3.

L'opérateur est responsable de sa machine et doit quelque fois procéder lui-même à des nettoyages techniques sur certaines zones comme prévu dans les standards AM étape 3.

Pour rappel, à ce jour, une fiche de poste du 29/10/2009, définit la procédure à appliquer pour réalisation de cette activité en sécurité.

La procédure s'applique complètement en cas de nettoyage initial (étape 1).

Pour le nettoyage partiel en étape 3, la coupure générale n'a pas à être faite, il est suffisant de faire la coupure de l'organe auxiliaire.

Cette fiche de poste est accessible, comme toute autre, sur le serveur Documents établissement, dans le dossier SECURITE\FICHE DE POSTE.

Lors de cette réunion, la Directrice des Ressources Humaines a répondu favorablement à notre réclamation et a même envoyé un mail aux services concernés. Non seulement sur le procès-verbal la réponse n'est pas celle qui nous a été donnée mais en plus celle-ci ne correspond en rien à notre réclamation (voir mail envoyé suite à la réception du procès-verbal).

8. Lubrifiant:

L'utilisation intensive du nettoyeur à haute pression augmente la quantité d'eau dans la centrale à lubrifiant ce qui engendre des odeurs nauséabondes au niveau du lubrifiant des machines et des problèmes d'oxydation sur les pièces usinées. Nous vous demandons de remédier à ce problème.

Le nettoyage est nécessaire pour contribuer au bon fonctionnement et au maintien des installations.

9. Aire repos A1

Nous vous demandons de nettoyer le plafond de l'aire de repos de l'atelier A1.

La Responsable ONET a été informée. L'intervention aura lieu début Octobre.